

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

**Lundi 28 novembre 2022**

DCM 2022-057 : Remboursement des frais engagés par un conseiller

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser le remboursement de la dépense engagée par le conseiller.**

DCM 2022-058 : Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion  
**Le Conseil Municipal,**

- **Décide d'adhérer, aux conditions précitées, à la mission de médiation du CDG 79 pour les types de médiations suivantes :**
  - **Médiation préalable obligatoire (MPO)**
  - **Médiation à l'initiative du juge**
  - **Médiation à l'initiative des parties**

Le Conseil Municipal prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 (cadre de la MPO), concernant la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation. En dehors des litiges compris dans cette liste, dans le cadre de médiations conventionnelles ou à l'initiative du juge, la collectivité garde son libre arbitre pour faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG79 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.**

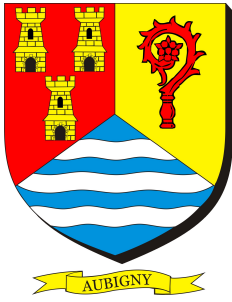
DCM 2022-059 : Signature de la convention de mise à disposition pour aménagement et utilisation d'un dispositif de défense incendie au Petit Bois / Grand Bois

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :**

- **d'autoriser M le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'aménagement et l'utilisation d'un dispositif de défense incendie au Petit Bois / Grand Bois,**
- **d'autoriser M le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

DCM 2022-060 : Adhésion au dispositif d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des biens communaux

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votant, décide d'autoriser Mr le Maire à contacter la Communauté de Communes Parthenay Gâtine afin d'adhérer au dispositif mis en place par le service économique.**



Aubigny le 29 novembre 2022

DCM 2022-061 : Stores occultants aux normes pour la salle des fêtes

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide de valider l'installation de 4 stores non feu de couleur blanche.**

DCM 2022-062 : Convention de la salle des fêtes – Délégation de signature à la secrétaire de mairie

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants d'autoriser M le Maire à donner délégation de signature à Mme BENOIST Vanessa, secrétaire de mairie pour signer les contrats de location de la salle des fêtes.**